



**Objectif général:** Assurer la veille des paramètres vitaux et donner des soins globaux (infirmiers et psychosociaux) à un groupe de patients en état critique, afin de les stabiliser le plus rapidement possible et de rendre possible les soins ultérieurs.

ACTIVITÉS	TÂCHES
- Effectuer des tâches infirmières et soignantes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Effectue des actes techniques infirmiers selon ou sans prescription médicale, ainsi que des actes médicaux confiés par un médecin;</li><li>• Observe, identifie et établit l'état de santé des patients attribués:<ul style="list-style-type: none"><li>- Surveille et évalue les paramètres des patients (comme l'activité cérébrale, la capacité pulmonaire, l'électrocardiogramme) et prend régulièrement les constantes;</li><li>- Surveille les différents appareils médicaux (respirateur, dialyse, moniteur,...) et les ajuste sur ordre du médecin et sur base de l'évolution des paramètres;</li><li>- Assure la surveillance hémodynamique, respiratoire et neurologique du patient;</li></ul></li><li>• Détecte des changements éventuels et anticipe des situations de crise;</li><li>• Soutient le médecin ou, en attendant celui-ci, prend de sa propre initiative les problèmes aigus en main pendant des situations de crise; pose des actes techniques spécifiques dans les interventions particulières (intubation, massage cardiaque,...) et effectue les actes médicaux confiés par le médecin;</li><li>• Prépare, selon la prescription médicale, la médication et les perfusions, les vérifie, les administre et assure le suivi des effets;</li><li>• Veille au confort du patient: fait quotidiennement la toilette complète du patient, change les pansements et soigne les plaies;</li><li>• Encadre les patients lors de leur transfert vers d'autres services, tels que la radiologie;</li></ul>
- Participer à la continuité et à la qualité des soins	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etablit le plan de soins;</li><li>• Donne les informations nécessaires sur les patients lors des réunions d'équipe afin d'assurer la continuité des soins;</li><li>• Informe le médecin traitant sur l'état de santé des patients et se concertent avec le médecin et les thérapeutes au sujet de la thérapie indiquée;</li><li>• Participe à des réunions multidisciplinaires et applique les décisions;</li><li>• Partage avec les collègues, la prise en charge des patients et les connaissances de toutes les pathologies;</li></ul>
- Informer et soutenir les patients et leurs proches sur le plan psychosocial	<ul style="list-style-type: none"><li>• Informe et accompagne les patients et/ou leur proches à l'arrivée aux soins intensifs: les rassure, les soutient dans les situations difficiles et donne des explications quant aux examens et traitements médicaux;</li><li>• Informe la proches ou l'accompagnateur à propos de l'état du patient et demande, si nécessaire, des informations complémentaires sur le patient;</li><li>• Reste à disposition pour la famille/les proches en état avancé de stress;</li></ul>
- Effectuer des tâches administratives liées aux patients	<ul style="list-style-type: none"><li>• Constitue un dossier pour le patient ou complète le dossier existant: enregistre les données des patients, les examens effectués, les actes infirmiers et la médication administrée;</li><li>• Indique les paramètres et les observations dans le dossier du patient;</li><li>• Fait rapport, aussi bien oralement que par écrit, au sujet de l'état de santé des patients;</li><li>• Tient à jour le dossier infirmier des patients;</li></ul>
- Autres activités	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aide à l'exécution de tâches ménagères, comme faire les lits;</li><li>• Veille au fonctionnement correct des équipements techniques au sein de son service;</li></ul>



## CRITÈRES

### Connaissance et savoir-faire

- Formation conforme aux exigences légales d'application pour l'exercice de la fonction;
- Possède une connaissance pratique du matériel médical;
- Sait travailler avec les outils informatiques spécifiques;
- Période de familiarisation: 1 - 3 ans

### Gestion d'équipe

- Pas d'application;

### Communication

- Possède des aptitudes à l'écoute;
- Possède des aptitudes pour rapporter;
- Discute avec les patients et leur proches et leur procure des renseignements concernant leur état de santé;

### Résolution de problèmes

- Fait appel au responsable hiérarchique et/ou aux spécialistes internes (ex. médecin) en cas de problèmes spécifiques ou complexes liés aux patients;
- Interprète les paramètres et prend les mesures nécessaires pour stabiliser les situations de crise dans l'attente du médecin;

### Responsabilité

- Surveille les paramètres et évalue l'état de santé du patient et en informe le médecin;
- Prend, en situations de crise et dans l'attente du médecin, des initiatives pour la stabilisation du patient;
- Se consulte avec les collègues, le responsable hiérarchique, le médecin et d'autres prestataires de soins au sujet de l'état de santé des patients et des traitements à effectuer;
- Assiste le médecin lors de l'exécution des actes médicaux et exerce certains actes médicaux confiés de façon autonome;
- Est discret avec les informations confidentielles;

### Facteurs d'environnement

- Présence limitée de bruit (< 60dB);
- Contact direct quotidien avec la saleté, les mauvaises odeurs, la poussière ou les excréments de personnes;
- Risque de radiation;
- Contact régulier avec des maladies contagieuses;
- Le travail sur écran (<80 %) est une exigence de la fonction;
- De lourdes charges doivent être quotidiennement déplacées;
- L'exercice de la fonction requiert une position debout prolongée;
- Les activités exigent de faire appel quotidiennement à la force ou de travailler dans une position inconfortable;
- Contact personnel quotidien avec la maladie, la souffrance ou la mort;
- Contact régulier avec des personnes verbalement ou physiquement agressives;



## L'IFIC VOUS INVITE A LIRE ATTENTIVEMENT LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- O A L'EXCEPTION DES TITRES DE FONCTIONS PROTÉGÉS PAR LA LÉGISLATION, LES TITRES DES FONCTIONS SECTORIELLES SONT STRICTEMENT INDICATIFS, C'EST-À-DIRE QU'ILS SERVENT UNIQUEMENT À FACILITER L'IDENTIFICATION DES FONCTIONS AU SEIN DE L'ÉVENTAIL SECTORIEL (GRÂCE À UN TITRE CHOISI SUR BASE DE L'USAGE MAJORITAIRE CONSTATÉ). CEPENDANT, UN MÊME TITRE DE FONCTION PEUT PARFOIS RECOUVRIR DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES SUR LE TERRAIN. DONC, SEUL LE CONTENU (ET NON LE TITRE) DE LA FONCTION PEUT ET DOIT SERVIR DE BASE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE FONCTION SECTORIELLE.
- O PAR SOUCIS DE LISIBILITÉ, NOS DESCRIPTIONS DE FONCTIONS SONT RÉDIGÉES AU MASCULIN. CEPENDANT, L'ENSEMBLE DE DESCRIPTIONS DE FONCTIONS S'APPLIQUENT À TOUS LES GENRES (M/F/X).
- O LES ÉLÉMENTS SUIVANTS SONT CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT LA NORME POUR L'EXERCICE DE TOUTES LES FONCTIONS ET NE SONT DONC PAS DÉCRITS/RAPPELÉS AU SEIN DE CHAQUE DESCRIPTION DE FONCTION, SAUF LORSQU'ILS CONSTITUENT UNE PART SPÉCIFIQUE DE L'ACTIVITÉ :
  - **Le respect de la légalité est la norme pour toutes les fonctions, qui doivent s'exercer conformément aux modalités et conditions prévues dans les différentes sources légales, réglementaires ou conventionnelles d'application tant au niveau sectoriel qu'institutionnel (législations, codes, conventions, procédures, protocoles, etc.).**
  - **Le respect de la confidentialité ou du secret professionnel dans l'exercice de la fonction: s'appliquent à tous conformément à la législation relative au contrat de travail (Article 17, 3°, de la loi du 3 juillet 1978)**
  - **La collaboration aux projets et le soutien des collègues font partie de l'exercice normal de toute fonction (ex : entraide ponctuelle, accueil et accompagnement de jobistes ou nouveaux collègues, participation aux réunions d'équipes, etc.)**
  - **La participation à la vie sociale de l'institution fait partie de l'exercice normal de toute fonction (ex: participation à l'organisation d'évènements internes).**
  - **Le maintien des connaissances : les titulaires de la fonction sont amenés tout au long de leur carrière à s'adapter aux évolutions de leur métier (ex : en suivant les formations organisées par l'employeur, en se tenant au courant des évolutions du métier ou en réalisant des recherches documentaires dans leur domaine d'activité). Le niveau de formation requis pour l'exercice d'une fonction sectorielle repris à la rubrique « connaissance et savoir-faire » englobe la formation en tant que telle ainsi que la formation continue légalement obligatoire pour l'exercice de la fonction en question.**